

COURBET HERITAGE

Société anonyme au capital de 9 861 997,20 euros
Siège social : 58, avenue d'Iéna – 75016 Paris
552 108 540 RCS Paris

TEXTE DES RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (*Nomination du cabinet KAUFMANN & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

prend acte que le mandat du commissaire aux comptes titulaire précédemment en fonction est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2025 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide, conformément aux dispositions de l'article L. 821-40 du code de commerce, de nommer, avec effet immédiat, le cabinet KAUFMANN & ASSOCIES, société de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé au 8, avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 478 316 557, et représenté par M. Emmanuel Kaufmann, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le cabinet Kaufmann & Associés a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

Deuxième résolution (*Nomination du cabinet A.M.O. FINANCE en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

prend acte que le mandat du commissaire aux comptes suppléant précédemment en fonction est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 30 juin 2025 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

décide, conformément aux dispositions de l'article L. 821-40 du code de commerce, de nommer, avec effet immédiat, le cabinet A.M.O. FINANCE, société de commissariat aux comptes, dont le siège social est situé au 107, boulevard Perier – 13008 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro RCS 501 122 113, et représenté par M. Alain Amoyal, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le cabinet A.M.O. FINANCE a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

Troisième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Quatrième résolution (*Changement de la dénomination sociale ; modification corrélative des statuts*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

décide de modifier la dénomination sociale de :

COURBET HERITAGE

à :

OTT HERITAGE HOSPITALITY

décide, en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« ARTICLE 2 – DENOMINATION

La société de la société est :

OTT HERITAGE HOSPITALITY

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « Société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'indication du montant du capital social. »

Le reste des statuts reste inchangé.

Cinquième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.